

Coexistence et interaction de différents types de crédit
dans la France du dix-huitième siècle (et au-delà ?)

*Coexistence and interaction of different types of credit
in eighteenth century France (and beyond?)*

Gilles Postel-Vinay

Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et Ecole d'Économie
de Paris (PSE)

E-mail: gilles.postel-vinay@psemail.eu

WORKING PAPER N° 02
JULY 2024

Résumé

Cet article¹ analyse différents types de crédit qui ont coexisté et interagi dans la France du dix-huitième siècle en se concentrant sur deux types de prêts entre particuliers : les uns et les autres font l'objet d'un contrat écrit mais les premiers sont intermédiés par des notaires alors que les seconds ne le sont pas. Après avoir estimé leur importance respective dans l'ensemble de la France, il montre que ces deux segments ont connu des trajectoires très différenciées et explore les facteurs qui pourraient expliquer pourquoi leur développement a été si inégal selon les marchés locaux. Comme chacun de ces facteurs a évolué à son propre rythme, retracer leur évolution dans la France du dix-huitième siècle mais aussi au-delà peut suggérer des conjectures sur les façons jusqu'ici inexplorées dont ces deux segments des marchés du crédit se sont développés dans le temps et dans l'espace.

Mots-clés : Notaires, crédit entre particuliers, alphabétisation, histoire comparative, France au début de l'époque moderne

Abstract

This article analyzes different types of credit that have coexisted and interacted in eighteenth century France by focusing on two types of peer-to-peer loans that are subject to a written contract : those that are intermediated by notaries and those that are not. After estimating their respective importance in France as a whole, it shows that these two segments evolved differently from one local market to the other and explores the factors that could explain why their development was so uneven across local markets. As each of these factors followed its own logic and changed at its own pace, tracing their evolution not only in the 18th century and not only in France may suggest conjectures about the hitherto unexplored ways in which these two segments of the credit markets have evolved in time and space.

Keywords: notaries; peer-to-peer credit ; literacy ; comparative history; early modern France

JEL Codes: N13

¹ Je tiens à remercier Denis Cogneau qui m'a aidé à mener à bien l'analyse statistique de cet article.

Un spectre a longtemps hanté l'histoire financière, le spectre des banques. Celles-ci ont en effet été considérées pendant des décennies « comme les instruments de la modernité économique parce qu'elles venaient combler un vide ou parce qu'elles remplaçaient des arrangements obsolètes et économiquement sous-optimaux ».² Des recherches récentes ont pourtant dessiné un autre paysage puisqu'elles ont mis en évidence de vastes compartiments non bancaires qui ont joué un rôle considérable au sein des marchés du crédit de l'Europe occidentale et qui se sont révélés remarquablement durables. Une vague d'articles et d'ouvrages a souligné l'importance de ces formes négligées d'intermédiation financière et la variété des trajectoires suivie par le développement financier d'un pays à l'autre. Dans le cas de la France, un accent particulier a été mis sur l'importance du crédit notarié entre particuliers, sa longue coexistence avec les banques et les modalités selon lesquelles ces deux types de crédit ont interagi depuis le dix-huitième siècle. Par souci de simplicité, le choix a d'abord été fait de fonder l'analyse sur une dichotomie entre deux modèles opposés : le crédit notarial et le crédit bancaire.³ Cet article pousse l'analyse un pas plus loin. J'essaierai ici d'analyser comment le crédit notarial a coexisté non seulement avec les banques, mais aussi avec d'autres types de crédit. Dans cet esprit, je considérerai deux types de prêts entre particuliers. Ils ont en commun de faire l'un comme l'autre l'objet d'un contrat écrit mais ils se distinguent en ce que les premiers sont intermédiés alors que les seconds ne le sont pas. Les premiers seront désignés ici comme 'prêts notariés', les seconds comme 'prêts non-notariés', 'prêts non-intermédiés' ou encore comme 'prêts sous seing-privé' ce qui est le terme qu'utilisent les sources de l'époque. Je me concentrerai sur la manière dont ces deux types de prêts interagissaient dans la France du dix-huitième siècle. Après avoir estimé leur importance respective dans l'ensemble de la France en tirant parti des prêts réalisés dans un large échantillon de marchés locaux, je montrerai que ces deux segments des marchés du crédit ont connu des trajectoires très différenciées et j'explorerai les facteurs qui pourraient expliquer pourquoi leur

² O. Gelderbloom et al. 2023.

³ P.T. Hoffman, G. Postel-Vinay & J.-L. Rosenthal, 2019.

développement a été si inégal d'un marché local à l'autre. Comme chacun de ces facteurs évolue à son propre rythme, retracer leur évolution dans la France du dix-huitième siècle mais aussi au-delà peut suggérer des conjectures sur les façons jusqu'ici inexplorées dont ces deux segments des marchés du crédit ont évolué dans le temps et dans l'espace.

Au dix-huitième siècle, en France comme dans les pays voisins, coexistent différents types de crédit. Aux prêts organisés par les banques et à ceux intermédiés par les notaires s'ajoute toute la gamme des prêts qui se nouent de personne à personne sans intermédiation. Dans ce vaste continent, on peut distinguer plusieurs sous-ensembles. Trois au moins.

Le premier est le crédit oral. Il se singularise par sa très grande ouverture puisque tout le monde peut y avoir recours, qu'il soit analphabète ou non.⁴

Pour les deux autres, en revanche, il existe une barrière à l'entrée, car les utilisateurs doivent savoir lire et écrire.

C'est le cas du second sous-ensemble qui rassemble différentes formes de crédit que ce soit le « crédit de livre », si présent dans les comptabilités marchandes, que ce soit surtout la lettre de change, cet instrument qui, en France, relève d'un cadre juridique particulier puisqu'il est régi par le droit commercial et non par le droit civil⁵. A ce titre, les notaires n'y participaient pas, sauf indirectement dans quelques grandes places (je reviendrai plus loin sur cette question à propos du cas de Rouen et de Lyon).

⁴ La bibliographie sur ce sujet est très abondante, depuis les ouvrages classiques de J. Meuvret 1971 ou P. T. Hoffman 1996 (chapitre 3) jusqu'aux articles récents de E. M. Dermineur, 2018, 2019.

⁵ Le droit commercial a été formalisé par l'ordonnance de 1673 - le Code Savary - puis par le Code du commerce de 1807. Voir F. Valente, in C. Saint-Alary-Houin (dir.), 2008. Dans le cas du "crédit de livre", le Code spécifie que "les hommes du commerce et de l'industrie jouent pour eux-mêmes le rôle d'officiers publics" et leurs écritures sont tenues pour authentiques sans qu'il leur faille recourir à quelque intermédiaire que ce soit (cité dans J.-P. Hirsch, 1992, p. 96.). De façon générale, on sait que si une difficulté surgit, relever du droit commercial permet de trouver des solutions rapides là où le droit commun a la lenteur des procédures touchant à la propriété.

Enfin, il existe un troisième niveau de crédit qui rassemble les nombreuses transactions que signent entre elles les parties contractantes. Le plus souvent, ces transactions ont lieu entre des individus liés par leur famille, par leur proximité géographique ou par leur activité professionnelle. Contrairement à la lettre de change, ce type de prêt entre pairs n'est pas réservé à un segment particulier de la population (les marchands ou, plus largement, les individus engagés dans le commerce⁶). En cela, il est ouvert mais il l'est moins que le crédit oral. Disons qu'il n'est ouvert que jusqu'à un certain point.⁷ En effet, comme la lettre de change, il présuppose que le prêteur et l'emprunteur aient une certaine maîtrise de l'écrit.⁸

L'importance respective de ces trois types de transactions est inégalement connue, ne serait-ce que parce que nombre d'entre elles ne laissent que peu de traces dans les archives. Dans le cas français, les sources sont particulièrement rares en ce qui concerne le crédit oral. Celui-ci apparaît en effet surtout dans les livres de comptes, qui ne sont que rarement conservés⁹ ou dans les inventaires après-décès qui ont l'inconvénient de constituer un échantillon doublement sélectionné;¹⁰ outre que ces documents inégalement répandus selon les régions et les périodes suivent des règles variables, ils ne concernent en effet qu'une fraction (souvent minoritaire) de la population et, lorsqu'un inventaire est dressé, il décrit surtout la situation de la population âgée qui est moins impliquée que d'autres dans le crédit.

⁶ Sur l'évolution des contours de cette population sous l'Ancien Régime, voir F. Trivellato, 2019, chapitre 4. Voir aussi P. T. Hoffman, G. Postel-Vinay, & J.-L. Rosenthal, 2019, chapitre 5 sur les mutations des lettres de change dans le sud de la France au XIX^e siècle.

⁷ On remarquera qu'en identifiant ces trois composantes du crédit on s'écarte de la division binaire souvent pratiquée entre crédit formel (le crédit notarié) et crédit informel. Sur les limites de cette dernière catégorie, voir en particulier Lemercier & Zalc, 2012. p. 988-89 ; M. Pompermaier, 2022.

⁸ Voir, par exemple, M.-D. Pfluguer, 1819, « modèles de divers actes civils » p. 512-513.

⁹ Le crédit oral ne laisse pas de traces systématiques, sauf lorsque les institutions l'organisent. De là des situations variables selon les régions et les pays. Voir, par exemple, M. Arnoux, 1996 ; P. Spufford, 1994.

¹⁰ Sur les particularités des successions anglaises, voir M. Spufford, 1990.

En revanche, les contrats écrits sont plus faciles à retracer.

D'une part, la majeure partie de la population qui est analphabète n'est pas pour autant confinée au crédit oral puisqu'elle peut recourir aux services de ces spécialistes de l'écrit que sont les notaires. D'autre part, les individus sachant lire et écrire disposent d'autres possibilités pour emprunter ou prêter. Hormis le cas particulier du monde du commerce qui peut utiliser la lettre de change pour ses transactions à court terme, chacun a le choix entre deux solutions. Soit opter pour la voie la plus fiable et recourir aux notaires -- solution souvent privilégiée pour les transactions importantes ou de longue durée, car celles-ci présentent en tant que telles plus de risques et doivent être garanties par autre chose que la réputation. Soit décider de se passer de ces intermédiaires et se contenter d'un contrat écrit dit 'sous seing-privé' parce que les parties l'écrivent et le signent avant de décider -- ou non -- de l'enregistrer pour le rendre exécutoire en justice.

Or, dans un cas comme dans l'autre, ces prêts ont été remarquablement conservés sous différentes modalités. Les contrats originaux des prêts notariés sont archivés comme l'ensemble des minutes notariales ; de plus, depuis 1693, ils sont aussi systématiquement résumés dans une source fiscale : le Contrôle des actes. Les prêts 'sous seing-privé', quant à eux, sont également résumés dans cette même source, du moins lorsqu'ils ont été enregistrés.

Précisons toutefois. Le Contrôle des actes est mis en place quand la guerre de la Ligue d'Augsbourg aggrave les besoins financiers de la monarchie. Il ne vise alors que les actes notariés car soumettre ceux-ci à une taxe paraît constituer une solution suffisante pour générer rapidement un important supplément de revenu. De fait, prendre pour cible les actes notariés a l'avantage de toucher une base fiscale très large. Mais c'est pourtant une solution dangereuse. Appliquée sans précaution, elle risque en effet de compromettre le succès du nouvel impôt puisqu'elle donne aux contribuables toute latitude de s'en exonérer en remplaçant les actes notariés par des actes non notariés. Pour parer à ce risque, la couronne a

donc décidé en 1706 d'étendre l'impôt aux actes non notariés, ou du moins à ceux dont elle a connaissance, c'est-à-dire à ceux qui ont été enregistrés.¹¹

À partir de cette date, le Contrôle des actes recense donc tous les contrats notariés mais aussi tous les actes non notariés lorsque au moins une des parties a décidé que le contrat devait être enregistré. Le Contrôle est donc dès lors une source idéale pour comparer l'importance relative des prêts notariés et des prêts non notariés au cours du temps.

Elle présente toutefois deux limites. La première tient à l'histoire de l'institution. Le Contrôle a été réorganisé pendant la Révolution et au lieu d'enregistrer simultanément les contrats notariés et non notariés dans un même registre, il les reporte désormais dans des registres séparés, ce qui rend leur étude conjointe difficile. Par conséquent, je limiterai la comparaison de ces deux types de crédit au dix-huitième siècle. Concrètement, dans ce qui suit, je vais examiner les prêts réalisés à deux dates : une coupe porte sur l'année 1740, une autre sur l'année 1780.

Une seconde limite tient à ce qu'on ignore quelle fraction des prêts non notariés était enregistrée. Une chose est claire : les parties contractantes avaient de bonnes raisons d'enregistrer leurs prêts puisque, en cas de difficulté, c'était la condition pour les rendre exécutoires devant les tribunaux. Par conséquent, on peut s'attendre à ce qu'une grande partie de ces prêts aient été enregistrés. Une grande proportion ... oui... mais quelle proportion ?

Il n'y a pas de réponse définitive à cette question. En tout état de cause, estimer l'importance relative des prêts non notariés et des prêts notariés à l'aide des données du Contrôle ne peut que sous-estimer l'importance des premiers par rapport aux seconds. De plus, s'en tenir à cette estimation implique une grande marge d'incertitude puisque nous ne savons pas si la fraction des prêts non notariés qui sont enregistrés (et qui, de ce fait, sont pris en compte dans les registres du Contrôle) est stable d'un marché à l'autre. Je vais néanmoins supposer qu'elle varie peu. Dit autrement, je vais

¹¹ Voir M. Ollion, in G. Etienne & M.-F. Limon-Bonnet, 2013. Dans une localité donnée, la source renseigne donc sur l'importance respective des différents types de prêts à l'exception des contrats oraux et des prêts non notariés et non enregistrés, voir F. Fortunet de Loisy, 1985.

admettre que l'information (incomplète) donnée par le Contrôle n'a d'autre biais que de sous-estimer l'importance relative des prêts non notariés par rapport aux prêts notariés.

Je m'appuierai ici sur des données qui ont été produites dans le cadre d'une autre recherche¹² et qui rassemblent un ensemble d'informations sur les caractéristiques des prêts réalisés dans une centaine de marchés locaux répartis sur l'ensemble du territoire et sélectionnés pour refléter les différents niveaux d'urbanisation. Précisons cependant. Si les informations en question proviennent pour l'essentiel du Contrôle des Actes, ce n'est pas toujours le cas car cette administration fiscale n'a pas été partout mise en place. Certaines provinces et, surtout, Paris en ont en effet été exemptés. De ce fait, là où le Contrôle n'existait pas, il a donc fallu recourir aux archives notariales pour constituer un échantillon stratifié de marchés dont les prêts notariés puissent être pondérés pour être représentatif à l'échelle du pays. Mais ce qui était possible pour les prêts notariés ne l'était pas pour les prêts sous seing-privé puisque là où le Contrôle des actes fait défaut, les informations sur les prêts sous seing-privé sont hors d'atteinte¹³. De ce fait, la documentation mobilisée ici ne porte pas sur la totalité des marchés qui avaient été étudiés – Paris en particulier manque à l'appel -- et je ne chercherai donc pas à pondérer les résultats pour aboutir à des estimations globales à l'échelle du pays. Comme telles cependant, les informations réunies sur les prêts notariés et non notariés sont assez massives pour fournir un point de départ solide. A tout le moins, elles suggèrent quelques ordres de grandeur utiles pour comparer l'importance relative des deux types de prêts réalisés en 1740 et 1780 sur la centaine de marchés que le Contrôle des actes a permis d'étudier.

¹² P. T. Hoffman, G. Postel-Vinay, & J.-L. Rosenthal, 2019 (*Dark Matter Credit*).

¹³ Les marchés considérés ici sont ceux utilisés dans *Dark Matter Credit* à deux différences près. Les prêts non notariés de quelques marchés n'avaient pas été collectés. Pour les remplacer, quelques autres marchés sont ici ajoutés : Corlay (Côtes d'Armor) ; Is-sur-Tille (Côte d'Or) ; Mornant (Rhône) ; Saint-Claud (Charente). D'autre part le Contrôle ne couvre pas certains marchés et d'abord celui – considérable – de la capitale. Les notaires parisiens avaient en effet obtenu de ne pas être soumis au Contrôle des actes de sorte que si les prêts notariés en 1740 et 1780 peuvent être connus par les minutes notariales de la capitale, on ignore tout des prêts sous seing-privé qui y sont réalisés au même moment.

Sur cette base, on constate, sans surprise, que les prêts notariés portent sur des sommes plus importantes que les prêts non notariés. Les premiers rassemblent des prêts à long terme – les rentes – et d’autres – les obligations -- qui portent sur des durées qui sont plus courtes même si elles s’allongent progressivement au cours du siècle. Pris ensemble ces deux types de prêts notariés se taillent la part du lion dans le total des prêts consentis, tant par leur nombre que par leur valeur. Comme les prêts non notariés portent généralement sur des sommes moindres, le montant total prêté par ce canal est beaucoup plus faible¹⁴. Pour autant la valeur des prêts qu’ils soient notariés ou non notariés augmente fortement entre 1740 et 1780.¹⁵ En revanche, la part respective des deux types de prêts varie peu entre ces deux dates. On retrouve le même ordre de grandeur en 1740 et 1780 : les prêts notariés pèsent près de 85 % de la valeur totale des prêts effectués sur les marchés de notre échantillon. (voir Figure 1)

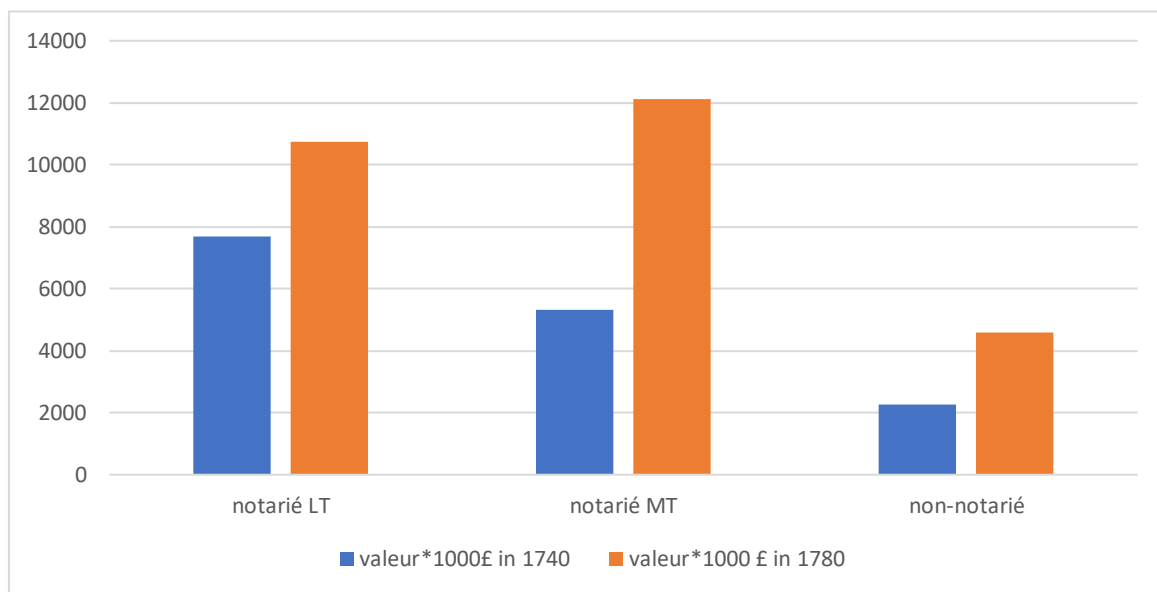
¹⁴ En médiane ou en moyenne, les prêts non notariés représentent en valeur environ un dixième des prêts notariés à long terme. Si, au lieu de la valeur, on considérait le stock de prêts en cours (la valeur des prêts x leur durée), les différences seraient encore plus marquées (les trois quarts des prêts non notariés ont une durée inférieure à deux ans).

¹⁵ Les valeurs sont les suivantes (en livres tournois). Le classement des prêts entre ‘long terme’ (LT) et moyen terme (MT) ne repose pas ici la durée effective de chaque prêt mais simplement sur le type de prêt (rentes vs obligation).

	1740	1740	1780	1780
	Prêt médian	Prêt moyen	Prêt médian	Prêt moyen
Prêt LT notarié	500	1233	750	2316
Prêt MT notarié	84	248	180	706
Prêt non-notarié	50	140	80	247

Voir également Appendice.

Figure 1 : Valeur des prêts notariés à long et moyen terme par rapport aux prêts non notariés sur tous les marchés (livres tournois*1000). 1740 et 1780



Source : voir texte.

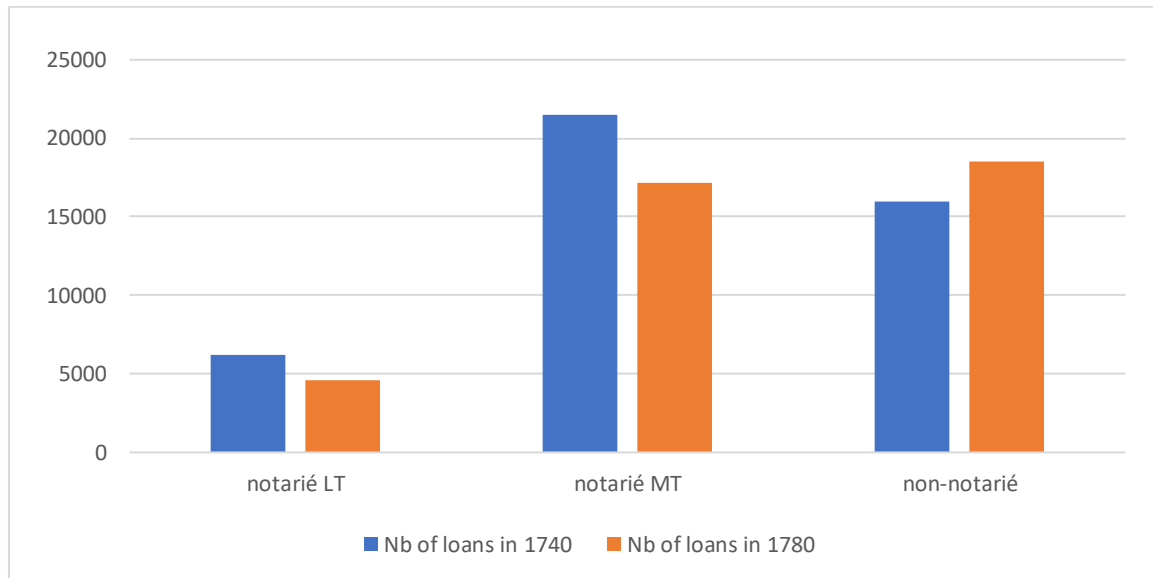
Les prêts notariés sont également plus nombreux, du moins si je considère ensemble les rentes (à long terme) et les obligations (à court et -- de plus en plus au fil du temps -- à moyen terme). Mais si les prêts non notariés ne représentent que 15 % de la valeur totale des prêts, ils représentent 40 % du total en termes de nombre. Du reste, mieux vaut comparer ce qui est plus directement comparable. Très différents par leurs montants et leurs durées, les prêts notariés à long terme (les rentes) et les prêts non notariés ne concernent pas les mêmes demandes ni les mêmes populations.¹⁶ Il est donc plus pertinent de comparer des crédits majoritairement à court et, dans une moindre mesure, à moyen terme, c'est-à-dire les obligations notariées et les prêts non notariés. Or les nombres de ces deux types de crédits sont similaires.¹⁷ De plus, comme toutes les obligations notariées sont rapportées dans les registres du

¹⁶ Il faut noter toutefois que certaines rentes ont pu être réalisées sans notaire. Les marchés normands, par exemple, présentent des rentes sous seing-privé.

¹⁷ Par leur durée, leur montant mais aussi par leur objet, les prêts non notariés s'apparentent à des obligations. Il y a cependant une différence : alors qu'il est rare qu'une personne qui emprunte par le biais d'obligations emprunte plusieurs fois au cours d'une année, c'est une pratique fréquente chez ceux qui ont recours à des prêts non notariés

Contrôle, ce qui n'est pas le cas de tous les prêts non notariés, il est certain que ces derniers sont plus nombreux que leurs homologues notariés, les obligations. (voir Figure 2).

Figure 2 Nombre de prêts notariés (à long et moyen terme) par rapport au nombre de prêts non notariés sur tous les marchés. 1740 et 1780



Source : voir texte.

Ce résultat est important car il clarifie la nature des prêts non notariés rapportés par le Contrôle des Actes. On pourrait supposer que cette source sélectionne parmi l'ensemble des prêts sous seing-privé ceux qui soulèvent suffisamment de difficultés pour que les prêteurs décident de les enregistrer afin de forcer leur remboursement. Si tel était le cas, ces prêts devraient être peu nombreux et ils n'auraient été enregistrés qu'après l'épuisement de tous les recours informels, c'est-à-dire longtemps après avoir été contractés. Or, c'est le contraire qui est vrai : les prêts non notariés enregistrés sont à peu près aussi nombreux que les prêts notariés comparables, et la majorité d'entre eux sont enregistrés moins d'un an après avoir été accordés. Il semble donc que l'enregistrement des prêts non notariés soit courant et ne se limite en aucun cas à la minorité des cas litigieux.

Au-delà de ces comparaisons globales, l'importance relative des prêts non notariés par rapport aux prêts notariés varie fortement selon les marchés. Idéalement, l'analyse pourrait être menée au niveau des prêteurs et des

emprunteurs, mais les renseignements relativement abondants sur les parties et le contrat que fournissent le Contrôle pour les prêts notariés se font moins précis pour les prêts sous seing-privé. Pour ces derniers, le Contrôle se limite généralement à indiquer les noms des parties, souvent mais pas toujours leurs prénoms, la date à laquelle ils ont passé contrat et la date à laquelle ils l'ont enregistré, mais il ne précise que rarement leur adresse et plus rarement encore l'objet de la transaction. De ce fait, une comparaison de ces deux types de crédit ne peut être menée à l'échelle des prêts. En revanche, il est possible de rechercher si les différents marchés présentent des caractéristiques structurelles spécifiques qui seraient reliées à la distribution des différents types de prêts.

C'est l'approche que recommande Cournot, qui est un bon guide en la matière :

« Ce que la critique historique doit mettre en évidence, ce sont le plus souvent des [...] conditions de structure et de forme qui prévalent à la longue et dans l'ensemble des événements [...]. Si l'on projette un dé un grand nombre de fois et que l'as reparaisse beaucoup plus souvent que les autres points, ce sera l'indice de quelque irrégularité de structure [du cornet à dé] [...] qui seule peut rendre compte de la fréquence observée [par delà] l'action des causes proprement dites, c'est-à-dire des forces impulsives qui, à chaque coup de dé, varient irrégulièrement en intensité et en direction. »¹⁸

Dans notre cas, la " structure du cornet à dé " dépend de plusieurs facteurs qui peuvent affecter la manière dont l'utilisation des différents types de prêts varie d'un marché à l'autre. En particulier, le développement des crédits notariés est susceptible de dépendre du nombre de notaires disponibles sur un marché donné et de la répartition de la richesse sur ce marché. Le crédit notarié étant avant tout un crédit garanti, il peut être réduit par une forte proportion de pauvres et augmenté là où la population riche est particulièrement nombreuse. De même, des taux d'alphabétisation élevés rendront plus attrayants les contrats écrits rédigés sans frais de notaire et augmenteront donc la part des prêts non notariés. L'urbanisation est également susceptible de jouer un rôle. Dans une large mesure, un marché plus rural donnera probablement plus de place au crédit oral privilégiant l'échelle locale. Inversement, plus la population du

¹⁸ A. A. Cournot, 1973, p. 15 [1872]. Cité par J. Bouveresse, 2004, p. 20 [1993].

chef-lieu d'un marché sera importante, plus les échanges marchands seront susceptibles d'être développés et plus ils favoriseront le recours aux prêts sous seing-privé qui, étant surtout à court terme, font une large place aux prêts commerciaux.¹⁹

En gardant ces relations à l'esprit, j'effectue des régressions avec les variables suivantes.

Pour nos variables dépendantes, je considère en 1740 et 1780, marché par marché, le nombre et la valeur des différents types de prêts, qu'ils soient non notariés ou notariés – en distinguant parmi ces derniers les prêts à long terme (les rentes) de ceux qui sont principalement à moyen terme (les obligations). Pour mesurer la valeur des prêts par habitant, je considère l'ensemble de la population de chaque marché (c'est-à-dire la population du chef-lieu et des villages voisins)²⁰. Plus précisément, la valeur des prêts (en livres) est ici mesurée par le logarithme de sa valeur par habitant.

Pour les variables explicatives, j'utilise les variables suivantes :

Le nombre de notaires par habitant – nombre qui peut être établi à partir des renseignements du Contrôle -- constitue une caractéristique importante de chaque marché tant il varie d'un lieu à l'autre. Si sur l'ensemble des marchés de l'échantillon on compte, en moyenne, un notaire pour environ 1300 habitants, ici le ratio est de 1 pour moins de 500 habitants ; là il monte à 1 pour 2 000 ou 3 000 habitants, voire plus encore.²¹ De façon générale, le réseau local des notaires est beaucoup plus dense dans le sud de la France que dans le nord mais cette géographie très différenciée se redouble de fortes variations d'un marché à l'autre.²²

¹⁹ Voir par exemple Th. Brennan, 1997, 2006.

²⁰ L'ensemble des données démographiques est défini dans *Dark Matter Credit*. Redisons-le cependant : contrairement à *Dark Matter Credit*, Paris ne fait pas partie de l'échantillon utilisé ici parce qu'il n'y avait pas de Contrôle des actes dans la capitale.

²¹ Voir également Appendice.

²² Dans un marché donné, le nombre de notaires peut varier au cours du temps mais les différences entre 1740 et 1780 sont mineures. Il reste que la façon dont le Contrôle des actes nomme les notaires présents ne permet pas toujours de les identifier avec certitude. Quand un doute existe, on a eu recours aux informations qu'établissent au lendemain de la Révolution les registres de l'Enregistrement puisque

Le degré d'urbanisation varie tout autant. Certains des marchés de notre échantillon s'organisent autour de villes moyennes ou grandes, d'autres autour de simples bourgs. Je les classe en fonction de la taille de la population du chef-lieu (<5 000 ; 5 000<<10 000 ; 10 000<<30000 ; 30 000<<60 000 ; >60 000 ; pour les années considérées, seules Lyon et Rouen figurent dans ce dernier groupe).²³

Des mesures directes de la richesse et de son inégale répartition dans les différents marchés n'ont pas encore été collectées pour le dix-huitième siècle. Il en va de même pour l'analphabétisme. Je dois donc m'appuyer sur des sources plus récentes. Concrètement, puisque ces variables doivent être mesurées de la même manière sur tous les marchés, force est d'utiliser des sources produites non pas au dix-huitième siècle mais au début du siècle suivant. Parce que cette solution est la seule qui permette une mesure uniforme, elle présente un avantage qui l'emporte sur l'inconvénient de recourir à des variables établies au dix-neuvième siècle. Ce choix se justifie aussi pour une autre raison. Comme les transferts de la Révolution ont plus changé les propriétaires qu'ils n'ont affecté la répartition de la richesse, celle-ci n'a évolué que lentement entre le dix-huitième et le début du siècle suivant. Il en va de même pour l'analphabétisme qui ne recule rapidement qu'au dix-neuvième siècle.²⁴

Le taux d'analphabétisme que je retiens ici est donc celui qu'on peut établir pour chaque marché à partir des statistiques de l'armée pour les années 1827-28-29 qui sont les premières à renseigner systématiquement sur la proportion de conscrits sachant lire et écrire. La même source fournit deux indicateurs d'inégalité. Je vais ainsi admettre que, dans chaque marché, la

ceux-ci (contrairement aux registres du Contrôle qu'ils remplacent) dressent systématiquement la liste des notaires actifs dans chaque marché. Précisons que, vers 1800, la politique visant à réduire le nombre des études n'a pas encore commencé.

²³ Les procédures suivies pour établir les données démographiques utilisées ici sont explicitées dans *Dark Matter Credit*, p. 28-30. Voir P. Bairoch, J. Batou & P. Chèvre, 1988 ; J.deVries, 1984 ; B. Lepetit, 1984 et les données en ligne cassini. Ehes.fr.

²⁴ Cf. l'enquête Maggiolo : Maggiolo (1880), Fleury & Valmary (1957). Voir également des monographies comme celle de Boehler, 1995 (p. 1817-19). Plus généralement, voir Furet, Sachs, 1974. Chartier, Compère, Julia, 1976. Vovelle, 1976. Furet, Ozouf 1977, en particulier le 2^e tome. Julia, 1987.

proportion des conscrits de très petite taille²⁵ constitue un indicateur au moins approximatif de la part des pauvres dans la population (en supposant classiquement que le retard de croissance est lié à des conditions de vie difficiles soit durant la grossesse de la mère soit pendant la jeunesse de l'enfant). Je vais admettre aussi qu'on peut approcher la place que tiennent les individus dotés d'une "richesse moyenne" dans un marché donné par la proportion des conscrits pour lesquels la famille a pu acheter un remplaçant ainsi que ceux qui exercent certaines professions coûteuses.²⁶

Il est enfin plus délicat de trouver une source qui renseigne sur la présence dans chaque marché d'individus "très riches". La plus fiable est sans doute celle qui, pendant la Monarchie censitaire, établit la liste du petit groupe d'individus qui, grâce à leur richesse, peuvent voter ou être élus, en d'autres termes les "électeurs" et les "éligibles". J'ai pour cela retenu les listes de la Monarchie de Juillet qui ont le grand mérite d'être partout disponibles. Tout en restant très sélectives (dans l'ensemble du pays électeurs et éligibles rassemblent moins de 3 % des hommes adultes), ces listes renseignent sur une population moins étroite que celles dressées sous la Restauration et sont de ce fait susceptibles d'être plus représentatives localement.²⁷ Enfin, on le sait, le cens repose principalement sur le montant de l'impôt foncier et renseigne donc surtout sur la composante de la richesse qui est demeurée la plus stable, y compris pendant les décennies marquées par les transferts de la Révolution. Si ceux-ci ont ruiné les propriétaires d'offices et de créances sur l'Etat, et s'ils ont redistribué la richesse entre prêteurs et emprunteurs privés, ils ont plus changé les propriétaires des immeubles qu'ils n'ont modifié la concentration de la propriété et la distribution géographique des immeubles qui est ce qui

²⁵ Je retiens le seuil que l'armée utilise pour sélectionner les conscrits inaptes au service (taille inférieure à 1,54 m.)

²⁶ Archives Nationales F/9/150 - F/9/261. *Comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée*. Voir J. P. Aron, P. Dumont & E. Le Roy Ladurie, 1972. Les personnes chétives sont ici des individus mesurant moins d'1,54 m. Les "moyens riches" sont ceux qui ont les moyens de se soustraire au service militaire et à certaines professions.

²⁷ Elles ont en effet fait l'objet d'une publication systématique dans les annuaires de l'époque. Voir Ch. Lamy, 1840.

importe ici puisque, après comme avant la Révolution, ce sont les immeubles qui, le plus souvent, servent de garantie aux crédits notariés. C'est dire que, bien qu'établi à une date relativement tardive, l'indicateur que constituent les listes censitaires paraît apte à identifier le rôle que peut jouer dans le crédit local la présence d'une population très riche.

Les trois régressions suivantes testent les effets de ces variables sur l'utilisation locale des différents types de prêts

Prêts notariés :

La première régression considère les facteurs déterminants de la quantité de capital qui passe par les offices notariaux (concrètement le logarithme de la valeur des prêts notariés par tête pour chaque marché). Comme on pouvait s'y attendre, les sommes en cause augmentent très significativement avec le nombre de notaires présents sur un marché. Plus intéressant encore, elles s'accroissent avec l'urbanisation, probablement parce que les grandes villes sont plus riches et que leurs habitants fortunés peuvent emprunter des sommes plus considérables en mettant en gage d'importantes garanties.²⁸

Le volume des prêts notariés est également fonction de la répartition inégale des richesses. Il s'accroît en effet avec le nombre d'individus "moyennement riches" et d'individus "très riches". Plus précisément, si le volume des prêts augmente avec la part des individus "moyennement riches" dans la population, il augmente plus encore avec la part des "très riches". En revanche, le fait que la proportion de pauvres soit élevée ou faible n'a pas d'effet. Cela est compréhensible : la frontière entre les pauvres (représentés ici, rappelons-le, par les personnes de très petite taille) et les personnes peu fortunées peut varier sans avoir un effet sensible sur le crédit notarié puisque ni l'une ni l'autre de ces deux populations n'est susceptible d'offrir les garanties requises.

On pourrait d'autre part s'attendre à ce que le niveau d'alphabétisation ne joue pas de rôle spécifique, puisque la population peut faire appel à des notaires, qu'elle sache ou non lire et écrire. Ici pourtant le coefficient est

²⁸ Si l'on néglige les prêts notariés à long terme et que l'on ne considère que les prêts à moyen terme, les résultats sont similaires (régression non montrée).

négatif et significatif soit parce que l'analphabétisme constitue une barrière au moins relative à l'égard du monde de l'écrit que représente les notaires, soit parce que l'analphabétisme est aussi un marqueur de pauvreté. Voir la première régression du tableau 1.

Prêts non notariés :

La distribution des prêts non notariés sur les marchés ne suit pas la même logique. Dans la seconde régression comme dans la première, le montant des prêts par habitant s'accroît de manière significative au fil du temps : l'augmentation des prêts sous seing-privé est cependant la plus forte (elle est de 80 % entre 1740 et 1780 contre 48 % pour les prêts notariés)²⁹. Les autres variables n'ont pas le même impact que dans la régression précédente. La différence la plus frappante provient de l'effet du taux d'analphabétisme. A la différence de la première régression, dans la seconde le volume de prêts non notariés par habitant diminue très significativement à mesure que le taux d'analphabétisme augmente. De même, les effets de richesse qui ont un tel impact sur les prêts notariés ont ici un impact faible voire nul et ne sont plus significatifs. Enfin, alors que le montant des prêts notariés par habitant augmente régulièrement avec la taille de la ville, l'effet de l'urbanisation sur les prêts non notariés est complexe et non monotone.

Ce n'est que dans les villes relativement grandes (celles dont la population est comprise entre 30 000 et 60 000 habitants) que les prêts des deux secteurs sont simultanément bien développés. Dans ces villes, la demande pour les deux types de crédit est donc forte et également répartie entre les deux types de prêts. Leur complémentarité est encore plus nette si l'on considère uniquement les prêts à moyen terme au lieu de l'ensemble des prêts notariés.

Toutefois, cette complémentarité disparaît et même s'inverse dans les plus grandes villes. Compte tenu du faible nombre de villes de cette taille dans notre échantillon – il n'en compte que deux : Lyon et Rouen – il convient d'être prudent sur ce résultat ; disons seulement qu'il est plausible dans la mesure où le crédit dans ces deux villes se singularise par l'importance qu'y

²⁹ Dans le Tableau 1 les coefficients de 0.39 et de 0.59 s'interprètent respectivement comme une augmentation de 48 % et de 80 % : $(\exp(0.39) = 1,48$ et $\exp(0.59)=1,80$.

prend le crédit commercial. A Lyon comme à Rouen, les lettres de change sont si omniprésentes et si importantes que les notaires suivent attentivement les hauts et les bas de cette autre source de crédit à court terme. Bien que leurs activités de crédit ne s'aventurent pas dans le monde des lettres de change, celles-ci constituent pour eux un observatoire des affaires locales suffisamment précieux pour qu'ils aient à cœur de tenir dans leurs répertoires un décompte détaillé des lettres de change protestées.³⁰

Part des prêts non notariés dans l'ensemble des prêts :

Si, au lieu du volume de ces prêts non notariés, nous considérons la part qu'ils occupent dans le nombre total de prêts de chaque marché, nous retrouvons une partie de l'effet spatial des mêmes variables que dans les deux régressions précédentes. En particulier, comme dans la régression 2, les prêts non notariés sont très importants dans les grandes villes (30 à 60 000 habitants) mais beaucoup moins dans les plus grandes (>60 000 habitants).

Au-delà de ces effets locaux, l'analphabétisme joue partout un rôle qui frappe par son importance. Lorsque le taux d'analphabétisme augmente d'un point, la part des prêts non notariés diminue de 1,17. Or comme, d'un marché à l'autre, ce taux varie et varie beaucoup, son impact sur la diffusion des prêts non notariés est tout à fait considérable (voir Tableau 1 régression 3 et Appendice).

³⁰ A Lyon et à Rouen, les notaires gardent trace des lettres de change protestées qui constituent pour eux une information utile et ces notations remplissent des pages et des pages de leurs répertoires. Pour autant, comme les notaires ne sont pas directement impliqués dans ce type de crédit, je ne prends pas en compte le nombre de lettres protestées. Ce faisant, on peut considérer que je sous-estime le nombre de prêts non notariés à Lyon et à Rouen. De plus, les lettres protestées ne représentent évidemment qu'une petite fraction de l'ensemble des lettres de change dans les deux villes.

Tableau 1 : Prêts notariés et non notariés, leur valeur et leur nombre

	Rég. 1		Rég. 2		Rég. 3	
	Log de la valeur des prêts notariés par tête		Log de la valeur des prêts non notariés par tête		Log Nb des prêts non notariés /total des prêts	
	C	Student T	C	Student T	C	Student T
Variables explicatives						
Population du chef lieu						
5000<< 10000	0.33	2.14	0.56	2.13	0.29	1.93
10000<<30000	0.65	3.03	0.32	1.06	-0.06	-0.25
30000<<60000	1.13	3.31	1.54	4.40	0.80	3.51
60000 +	1.87	4.02	-0.47	-1.32	-1.13	-2.72
Analphabétisme	-0.43	-2.08	-1.77	-7.87	-1.17	-6.58
Nb de notaires/pop.	0.42	4.73	0.56	4.01	0.08	0.87
Petites tailles	0.05	0.18	0.13	0.42	0.22	0.97
Moyens riches/pop.	0.37	2.40	-0.10	-0.35	-0.22	-1.61
Très riches/pop.	0.35	3.73	0.21	1.76	-0.11	-1.37
1780	0.39	6.67	0.59	3.86	0.15	1.25
Constante	6.50	4.90	11.11	7.01	2.91	2.87
Nb d'observations	206		206		206	
R ²	0.57		0.40		0.22	

Toutes les variables explicatives sont en logarithme sauf les populations et la date (1780)

Sources : voir texte.

Pour prolonger ces premiers résultats, il serait souhaitable de préciser en quoi les différents facteurs mis ainsi en évidence ont contribué à orienter l'évolution de ces deux types de prêts. Un tel objectif se heurte aux limites bien réelles des données disponibles à ce stade. Celles-ci ne sont en effet établies qu'à deux dates et ne concernent que le dix-huitième siècle alors que plusieurs variables explicatives prises en considération évoluent surtout au siècle suivant.

Je vais donc procéder en deux étapes. Dans la première j'examinerai plus spécialement en quoi l'un des facteurs examinés jusqu'ici a pu contribuer aux changements qui affectent les différents types de prêts au dix-huitième siècle. La seconde se limitera à avancer des hypothèses sur le rôle de ces différents facteurs au-delà du seul dix-huitième siècle et du seul cas français.

On l'a vu, parmi les facteurs qui ont contribué aux évolutions différentes voire divergentes que connaît la valeur des prêts non notariés par habitant d'un marché à l'autre entre 1740 et 1780 dans la France du dix-huitième siècle, l'analphabétisme a de loin l'impact le plus important. Je vais donc ici me concentrer sur lui et, pour cela, je vais diviser nos marchés³¹ en deux groupes : ceux qui ont un taux d'alphabétisation supérieur à 50 % et ceux qui ont un taux inférieur. (Voir Tableau 2.)

Or la trajectoire des uns et des autres est nettement différente. Dans les marchés fortement alphabétisés, la valeur des prêts non notariés par habitant augmente de 1740 à 1780 en même temps que le crédit notarié. La corrélation est forte pour les prêts notariés à long terme (les rentes) ; mais elle est plus encore pour les prêts à moyen terme (les obligations) alors même que ces derniers connaissent une augmentation spectaculaire pendant les quatre décennies qui précèdent la Révolution. En revanche, cette remarquable complémentarité entre les deux types de prêts disparaît complètement sur les marchés où l'analphabétisme est le plus répandu.³²

³¹ Il nous manque les prêts non notariés sur un marché pour l'une des coupes. C'est pourquoi le nombre de marchés n'est ici que de 102.

³² On pourrait craindre que ce résultat soit en partie dû au poids des plus grands marchés dans le total des prêts, mais il demeure si l'on exclut les prêts à Lyon et à Rouen.

Tableau 2 Évolution de la valeur des prêts non notariés par habitant entre 1740 et 1780.

Variables explicatives	C	Student T
Marchés où le taux d'alphabétisation > 50 %		
Δ valeur des prêts notariés (rentes)/ pop.	0.17	2.86
Δ valeur des prêts notariés (obligations)/ pop.	0.25	2.72
Marchés où le taux d'alphabétisation < 50 %		
Δ valeur des prêts notariés (rentes)/ pop.	0.06	0.55
Δ valeur des prêts notariés (obligations)/ pop.	0.00	0.03
Population du chef lieu		
5 000 << 10 000	-0.06	-0.11
10 000 << 30 000	0.09	0.16
30 000 << 60 000	1.52	1.31
60 000 +	-4.61	-2.28
Analphabétisme		
Nb de notaires/pop.	0.29	1.00
Petites tailles		
Moyens riches/pop.	-0.12	-0.31
Très riches/pop.	0.49	2.11
Constante		
	11.64	3.08
Nb d'observations		
	102	
R ²		
	0.44	

Toutes les variables explicatives sont en logarithme sauf les Δ valeur des prêts notariés.

Sources : voir texte. Je note l'accroissement par Δ .

Certes, ces résultats ne sont que suggestifs. Comme nous ignorons si et comment une partie de nos variables explicatives changent entre les deux dates, nous ne pouvons capter qu'un effet indirect. Sachant qu'entre 1740 et 1780, les sommes prêtées sous forme de prêts notariés et non notariés

ont augmenté de manière significative, on pourrait supposer que la croissance des uns va de pair avec la croissance des autres. Mais ce n'est pas ce que suggère la régression du tableau 2. Elle tend plutôt à rejeter cette hypothèse et montre une situation beaucoup moins homogène. Les deux compartiments du crédit considérés ici fonctionnent et prospèrent ensemble dans certains cas, mais pas toujours.

Sur les marchés où la population est plus alphabétisée, les deux types de prêts se développent ensemble. Cette complémentarité est évidente si l'on considère le crédit notarié à long terme et le crédit de personne à personne non-notarié, bien que les deux types de prêts n'aient pas le même objectif. Pour autant que le crédit notarié à long terme concerne l'investissement et que le crédit de personne à personne non-notarié concerne plutôt les transactions commerciales à court terme cette complémentarité suggère que, dans ces marchés la demande de crédit se porte simultanément sur ces deux objectifs. La complémentarité est encore plus claire si l'on considère le lien entre le crédit non notarié et le crédit notarié à moyen terme. Comme ces deux types de crédits ont des montants et des durées similaires, ils ont potentiellement le même type d'objectif. On aurait donc pu s'attendre à une certaine substitution. Or, c'est le contraire qui est observé. Ce constat semble anticiper ce qui se passera au siècle suivant, lorsque les banques et les notaires offriront des services complémentaires plutôt que substituables.

Si l'on prend l'autre moitié de l'échantillon, où le taux d'analphabétisme est supérieur à 50 %, la corrélation entre les deux types de crédit disparaît. Elle se trouve comme bloquée par une frontière séparant le monde de l'analphabétisme de celui de l'alphabétisation.

Or cette frontière est une frontière mouvante. Si elle se déplace assez peu pendant les quatre décennies examinées, ses contours vont rapidement évoluer au cours du siècle suivant, en France comme dans les pays voisins.

De ce fait, il semble justifié de se demander si les résultats ci-dessus peuvent être étendus au-delà du dix-huitième siècle en France et, peut-être, plus largement, à d'autres pays ? En d'autres termes, les résultats précédents peuvent-ils permettre de déduire l'évolution ultérieure de ce type de crédit non intermédié au-delà du dix-huitième siècle en France ou au-delà du cas français ? Il s'agirait de formuler, en guise de conclusion, sinon des prédictions, du moins des conjectures.

Pour la France du dix-neuvième siècle, de telles conjectures pourraient certainement être testées si l'on recueillait les données sur les prêts sous seing-privé enregistrés. Il est vrai que nous ne savons pas comment certaines des variables explicatives que nous avons utilisées ont évolué dans le temps. Le taux d'analphabétisme et l'urbanisation de chaque marché sont faciles à retracer pour chacun de nos marchés au cours du dix-neuvième siècle et on sait, pour la France dans son ensemble, que l'un baisse et que l'autre augmente. En revanche, nous ne disposons pas d'informations précises sur l'évolution des variables destinées à appréhender les inégalités de richesse à l'échelle locale. Dans la mesure où, comme on l'a vu, ce qui est susceptible d'affecter le crédit est moins la répartition de la richesse en général que celle de la richesse immobilière qui en est la composante la plus stable, il semble possible en première approximation de supposer que ces variables ne changent pas, ou peu et très lentement.

En revanche, l'évolution de l'alphabétisation est tout à fait spectaculaire. Considéré globalement, le recul de l'analphabétisme s'accélère au cours du dix-neuvième siècle dans l'ensemble du pays, et en particulier dans les régions où il était le plus répandu. Entre le début du siècle et le milieu des années 1860, le taux d'analphabétisme est divisé par deux et, à l'aube du vingtième siècle, ceux qui ne savent ni lire ni écrire ne se rencontrent plus guère que parmi les personnes âgées. On peut donc supposer que les obstacles au développement du crédit non notarié que constituait l'analphabétisme sont alors progressivement levés et cela à une époque où le crédit notarié est à son apogée. L'hypothèse paraît d'autant plus

probable que l'on voit alors se multiplier la production de manuels juridiques et d'ouvrages pratiques mais aussi de toutes sortes d'almanachs et de brochures bon marché et largement diffusés qui mettent à la portée d'un large public des exemples d'actes types pour le crédit de personne à personne. À cet égard, la complémentarité entre les deux types de crédit est aussi probablement à son apogée.

Ajoutons que ce recul spectaculaire de l'analphabétisme est aussi différencié puisque l'écart entre hommes et femmes se réduit rapidement. Il faudrait de ce fait pouvoir préciser si la complémentarité entre crédit notarié et crédit sous seing-privé touche autant la population masculine et la population féminine. Ainsi, au XVIII^e siècle, si la place des femmes était minoritaire mais non négligeable dans le crédit notarié, elle était presque inexistante dans le crédit sous seing-privé : dans la centaine de marchés examinés en 1780, les hommes y représentaient 96 % des emprunteurs et 92 % des prêteurs. On sait qu'au siècle suivant le crédit notarié accroît sensiblement la place faite aux femmes. Mais quelle est alors leur place dans le crédit sous seing-privé ? En restent-elles à l'écart comme ça avait été la règle au siècle précédent ou, au contraire, y accèdent-elles plus largement dès lors que la barrière de l'alphabétisation ne joue plus contre elles ? Ou joue de moins en moins ? Il se peut aussi que le recul de l'analphabétisme féminin n'induisse qu'avec retard une participation accrue des femmes au crédit sous seing-privé. Il se peut même qu'il n'y contribue pas, ou à peine.

L'évolution rapide de la hiérarchie urbaine suggère une seconde conjecture qui modifierait en partie la première. Les régressions ci-dessus impliquent que le crédit non notarié était sous-développé dans les grandes villes : pour autant que ce résultat soit fiable, il suggère que, si la complémentarité des deux types de crédit est à son apogée au dix-neuvième siècle, ce n'est pas le cas partout. Si la réduction de l'écart d'alphabétisation permet que soient levées les barrières limitant le recours au crédit non notarié dans les zones rurales, dans les grandes villes la demande de crédit peut très bien avoir contourné le crédit non notarié et s'être appuyée sur les banques. On sait en effet que celles-ci se sont multipliées depuis le début du dix-neuvième

siècle d'abord dans les grandes villes, puis, assez rapidement, dans les moins grandes.³³

Pour vérifier ces conjectures, il faudrait retourner aux archives afin de collecter les prêts non notariés au dix-neuvième siècle pour les marchés étudiés ici. La tâche serait lourde car si les prêts notariés et non notariés ont longtemps été réunis dans une seule et même source, depuis la Révolution ils sont reportés dans deux séries documentaires distinctes. C'est dire que pour mener à bien cet objectif, il faudrait rechercher les prêts non notariés dans des registres séparés (ceux de l'Enregistrement des actes sous seing-privé), parfois imparfaitement tenus et toujours dispersés dans les archives locales... Rassembler ces informations pour la centaine de marchés de l'échantillon considéré ici prendrait peut-être trop de temps mais il vaudrait la peine, à titre de première tentative, de vérifier l'hypothèse au moins sur un sous-échantillon.

Une approche similaire pourrait aider à répondre à la deuxième question sur l'évolution du crédit sous seing-privé au-delà du cas français.

Dans la mesure où les facteurs exogènes tels que l'inégalité des richesses, la hiérarchie urbaine et l'analphabétisme ont un impact sur le développement des différents types de crédit, ils peuvent constituer des éléments utiles pour l'histoire économique comparée. Pour reprendre les termes de Cournot, si ces différents facteurs modifient "la structure du cornet à dé", chacun d'eux évolue à son propre rythme et très différemment d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la richesse réelle, qui était ce qui importait le plus pour le crédit notarial, n'a évolué que lentement. Au contraire, la hiérarchie urbaine a connu une transformation rapide au cours de la période étudiée, restructurant ainsi l'espace du commerce et du crédit. Comme l'a souligné Jan deVries, une "nouvelle urbanisation" émerge au milieu du dix-huitième siècle. Elle se développe plus tôt ici et plus tard là, mais présente dans un grand nombre de pays européens un ensemble de caractéristiques qui la distinguent aussi bien du "petit monde urbain stable

³³ P. T. Hoffman, G. Postel-Vinay, & J.-L. Rosenthal, 2019, chapitre 6.

mais non intégré du Moyen Âge" que de "l'urbanisation dynamique et omniprésente de la société européenne des 150 dernières années". Au cours de cette période intermédiaire, les villes se sont considérablement développées "sans dissoudre le monde rural dans lequel elles fonctionnaient", de sorte qu'elles ont "façonné des réseaux faiblement intégrés" ³⁴ dans leur voisinage immédiat, qui pouvaient favoriser les relations de crédit entre pairs sans intermédiation.

L'analphabétisme suit une logique plus différenciée. Il suffit de rappeler l'extrême hétérogénéité de son évolution au cours du dix-neuvième siècle en Angleterre, en Allemagne et en France³⁵ ou, si l'on privilégie des unités d'observation plus petites, de comparer les expériences divergentes de deux régions voisines, comme la principauté de Neuchâtel étudiée par Pierre Caspard ³⁶ et les départements français de l'autre côté de la frontière. Chacun de ces cas ne suscite pas la même interaction entre les différents segments des marchés du crédit. L'alphabétisation et les autres facteurs mentionnés plus haut, différents d'un pays à l'autre et évoluant à leur propre rythme, ont contribué à remodeler " l'irrégularité du cornet à dé " et à modifier la manière dont le crédit notarié, le crédit sous seing-privé et les banques ont coexisté dans le temps et dans l'espace - une longue histoire qui se poursuit puisque, aujourd'hui, grâce à internet, le crédit « peer to peer » se développe et tend à diminuer le rôle des banques.

³⁴ J. deVries, 1984, p. 258-60.

³⁵ P. H. Lindert, 2004.

³⁶ P. Caspard, 2021

Bibliographie

Arnoux, Mathieu. « Essor et déclin d'une forme diplomatique : les actes coram parrochia (Normandie, XIIe – XIIIe siècle) ». *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1996. 154, no. 2: 323 – 357

Aron, Jean-Paul, Dumont, Paul, & Le Roy Ladurie, Emmanuel. *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée 1819-1826*. Paris et La Haye, Mouton, 1972.

Bairoch, Paul, Batou, Jean & Chèvre, Pierre. « The Population of European Cities. Data Bank and Short Summary of Results : 800-1850 ». Genève, Droz, 1988.

Boehler, Jean-Michel. *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace, 1648-1789*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 1995.

Bouveresse, Jacques, Robert Musil. *L'homme probable, le hasard, la moyenne et l'escargot de l'histoire*. Paris-Tel-Aviv, Éditions de l'Éclat, 2004 [1993].

Brennan, Thomas. *Burgundy to Champagne. The wine trade in early modern France*. Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1997.

_____ « Peasants and debt in eighteenth century Champagne » *Journal of Interdisciplinary History*, xxxvii:2 (Autumn, 2006), 175–200.

Chartier, Roger, Compère, Marie-Madeleine & Julia, Dominique. *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, SEDES, 1976.

Cournot, Antoine Augustin. *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, in *Œuvres complètes, Tome IV*, Paris, Vrin, 1973 [1872].

Caspar, Pierre. *La famille, l'école, l'État. Un modèle helvétique, XVII^e-XIX^e siècles*. Bruxelles, Peter Lang, 2021.

Dermineur, Elise M. « Rethinking Debt: The Evolution of Private Credit Markets in Preindustrial France » in *Social Science History*, 42, (2), 2018, p. 317-342.

_____ « Peer-to-peer lending in pre-industrial France ». *Financial History Review*, 26-3, 2019, p. 359-388.

deVries, Jan, *European urbanization 1500-1800*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1984.

Fleury, Michel & Valmary, Pierre. « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III d'après l'enquête de Louis Maggiolo ». *Population*. 1957, p.71-92.

Fortunet de Loisy, Françoise. *Charité ingénieuse et pauvre misère. Les baux à cheptel simple en Auxois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1985.

Furet, François & Sachs, Wladimir. « La croissance de l'alphabétisation en France, xvnr-xix^e siècles », *Annales ESC*, mai-juin 1974, p. 714-737.

Furet, François & Ozouf, Jacques. *Lire et écrire*. Paris, Ed. de Minuit, 1977.

Gelderblom, Oscar, Jonker, Joost, Peeters, Ruben & de Vicq Amaury, « Exploring modern bank penetration: Evidence from early twentieth-century Netherlands», *The Economic History Review*, Published online: December 4, 2022, DOI: 10.1111/ehr.1321

Hirsch, Jean-Pierre. *Les deux rêves du commerce*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1992.

Hoffman, Philip T. *Growth in a traditional society. The French countryside 1450-1815*. Princeton, Princeton University Press, 1996.

Hoffman, Philip T., Postel-Vinay, Gilles & Rosenthal, Jean-Laurent. *Dark Matter Credit*. Princeton and Oxford. Princeton University Press, 2019.

Julia, Dominique. *Atlas de la Révolution française. 2, L'Enseignement, 1760-1815*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1987.

Lamy, Charles. *Annuaire général du commerce, judiciaire et administratif de France et des principales villes du monde*, Paris, Firmin Didot, 1840.

Lemerrier, Claire & Zalc, Claire. « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine ». *Annales HSS*, vol. 67, n° 4, 2012. p. 979-1009.

Lepetit, Bernard, *Les villes dans la France moderne 1740-1840*. Paris, Albin Michel, 1988.

Lindert, Peter H., *Growing Public. Social spending and economic growth since the eighteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Maggiolo, Louis. *Statistique rétrospective. État récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage au XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle, documents fournis par 15928 instituteurs recueillis et classés par M. Maggiolo,...* chargé d'une mission spéciale par M. le Ministre de l'Instruction publique..., [Paris], [Imprimerie nationale], [1880], 8 p. in-4°. (Extrait de la *Statistique de l'instruction primaire*, II^e volume).

Meuvret, Jean. *Etudes d'histoire économique*. Paris, A. Colin, 1971.

Ollion, Michel in Etienne, Geneviève & Limon-Bonnet, Marie-Françoise (dir.). *Les archives notariales*, La documentation française, Paris 2013, p. 51-57.

Pfluguer, Daniel (Marc-Adam-Daniel). *La maison des champs, ou Manuel du cultivateur... par M.D. Pfluger*, Paris, L.-G. Michaud, 1819.

Pompermaier, Matteo. *L'économie du 'mouchoir' : crédit et microcrédit à Venise au XVIII^e siècle*. Rome, Publications de l'École française de Rome, 2022.

Spufford, Peter. « Les liens du crédit au village dans l'Angleterre du 17^e siècle ». *Annales ESC*. 1994, 49-6 p. 1359-1373.

Spufford, Margaret. « The limitations of the Probate Inventory ». In Chartres, John and Hey, David (dir.) *English rural society 1500-1800. Essay in Honour of Joan Thirsk*. Cambridge, Cambridge University Press, 1990. p. 139-174.

Trivellato, Francesca. *The promise and peril of credit. What a forgotten legend about Jews and finance tells us about the making of European commercial society*. Princeton, Princeton University Press, 2019. Trad. Guillaume Calafat & Jacques Dalarun : *Juifs et capitalisme. Aux origines d'une légende*. Paris, Le Seuil, 2023.

Valente, Fabien. « La naissance du Code de commerce napoléonien », in Saint-Alary-Houin, Corinne (dir.). *Qu'en est-il du code du commerce 200 ans après ? États des lieux et projections*. Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2008

Vovelle, Michel. « Y a-t-il eu une révolution culturelle au XVIII^e siècle ? A propos de l'éducation populaire en Provence ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Année 1975, 22-1. p. 89-141.

Weir, David R. Les Crises Économiques et les Origines de la Révolution Française. Annales ESC 1991-4. p. 917-947

Le taux d'analphabétisme ainsi que la proportion des petites tailles et des « moyens riches » parmi les appelés de chaque canton sont issus des Comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée. Ces données proviennent de doi:10.13144/lil-1572 - Les conscrits dans la France de la Restauration - 1819-1830 - EHESS (producteur), Emmanuel Le Roy Ladurie et Gilles Postel-Vinay (auteurs), ADISP (diffuseur).

Appendice

Variables caractéristiques de chaque "marché" (= des paroisses de chacun des 103 bureaux du Contrôle des actes)
Statistiques descriptives (ici les variables ne sont pas en logarithmes).

Le nombre des notaires et des censitaires est pour 1 000 habitants.

Variable	Obs	Moyenne	Std. Dev.	Min	Max
Analphabétisme %	103	54,54	19,48	13,77	91
Moyens riches/pop. %	103	13,46	5,71	1,8	29,6
Petites tailles %	103	34,19	11,56	13,94	65,44
Nb de notaires/pop.	103	0,77	0,58	0,15	3,88
Très riches/pop.	103	7,14	6,97	0,39	53,78
% marchés selon population du chef-lieu:					
<5 000	103	0,57	0,5	0	1
5 000 << 10 000	103	0,20	0,4	0	1
10 000 << 30 000	103	0,17	0,37	0	1
30 000 << 60 000	103	0,04	0,19	0	1
60 000 +	103	0,02	0,14	0	1

1740

Variable	Obs	Moyenne	Std. Dev.	Min	Max
Nb prêts non notariés/total des prêts	103	0,32	0,19	0,001	0,83
Val prêts non notariés/total des prêts	103	0,18	0,12	0,001	0,58
Val prêts non notariés/pop	103	1,02	1,25	0,002	6,88
Val prêts notariés/pop	103	5,11	5,69	0,22	29,79
dont rentes	103	2,64	4,21	0	26,87
dont obligations	103	2,47	2,33	0,003	14,14

1780

Variable	Obs	Moyenne	Std. Dev.	Min	Max
Nb prêts non notariés/total des prêts	103	0,37	0,22	0,004	0,91
Val prêts non notariés/total des prêts	103	0,22	0,13	0,001	0,62
Val prêts non notariés/pop	103	2,08	2,78	0,001	13
Val prêts notariés/pop	103	7,17	8,19	0,4	59,02
dont rentes	103	3,01	5,8	0	45,05
dont obligations	103	4,17	4,18	0,08	20,32